AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_131-DE
Reçu le 18/07/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 11 juillet 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 04 juillet 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	35	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave –Christine Laurent - Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Dominique Foulon pour la commune de Grand-Brassac Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	23	Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Géry Denis – Catherine Bezac-Gonthier – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye
Procurations	13	Lisa Boyer à Alfred Gonnard Michel Desmoulin à Monique Boineau-Serrano Yves Mahaud à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Lafaye Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Christophe Rossard à Jean-Pierre Chaumette Brigitte Pourtier à Ludovic Gillaizeau Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac Régis Defraye à Pascal Devars

AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_131-DE
Reçu le 18/07/2023

DELIBERATION N° 2023 /131 : (Code Nomenclature /413)
DATE : 11 JUILLET 2023
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

  -création de 3 postes d'agent de maîtrise à 35h hebdomadaire suite aux avis favorables pour la promotion interne au 1er septembre 2023
  -création de 1 poste d'agent de maîtrise à 31.5h hebdomadaire suite aux avis favorables pour la promotion interne au 1er septembre 2023

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 2 postes jusqu'à ce jour vacants et rendu actifs :

  -un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaire suite à avancement de grade au 1er juin 2023
  -un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 30 heures hebdomadaire suite à avancement de grade au 1er juin 2023

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

  Vu le CST du 19 juin 2023

  -la suppression d'1 poste d'animateur à 35h hebdomadaire gardé en prévision de l'obtention du concours pour un responsable de secteur en animation qui a demandé une disponibilité pour 1 an à compter du 24/04/2023.
  -la suppression d'1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la démission au 23/06/2022 d'un agent au service technique.
  -La suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à 31h hebdomadaire suite à la démission au 01/05/2023 d'un agent au service Animation.
  -La suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à 30h hebdomadaire suite à augmentation de grade
  -La suppression d'1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à augmentation de grade

  Le tableau des effectifs recense désormais 132 postes dont 116 postes pourvus représentant 110 ETP, 9 disponibilités et 7 postes vacants.

  Par ailleurs, la collectivité compte 2 contrats VTA à temps plein, 3 contrats de projet à temps plein, 15 contrats de missions temporaires représentant 6.7 ETP, 11 CDD représentant 9.05 ETP

AR Prefecture

024-200040400-20230711-2023_131-DE
Reçu le 18/07/2023

Le tableau des effectifs est désormais le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont dispos	
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché	35	4	4	0	0
Rédacteur Principal 1°Classe	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 2°Classe	35	1	1	0	0
Rédacteur	35	2	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 1° classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2°classe	35	2	2	0	0
Adjoint administratif	35	6	4	1	1
Adjoint administratif	28	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	4	4	0	0
Agent de maîtrise	35	11	7	0	4
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31,5	1	0	0	1
Agent de maîtrise	31	1	1	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	35	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	35	5	5	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	16	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique	35	13	11	2	0
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1°classe	35	9	7	2	0
Adjoint d'animation principal 1°classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal 1°classe	24	1	0	1	0
Adjoint d'animation Principal 2°classe	35	3	3	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	35	13	13	0	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	2	1	1	0
Adjoint d'animation	30	3	2	1	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	23,37	1	0	1	0
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	1	0	0
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	3	3	0	0
Opérateur Territorial des activités physiques et sportives qualifié	35	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 1° classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 1° classe	31,5	1	1	0	0
ATSEM principal 2°classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 2°classe	27	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2°classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Adjoint technique	20	1	1	0	0
Adjoint d'animation CDI	17	1	1	0	0

AR Prefecture
024-200040400-20230711-2023_131-DE
Reçu le 18/07/2023

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2023 aux chapitres prévus à cet effet.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 50
Votes contre :0
Abstentions : 0

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Le secrétaire de séance du 11 juillet 2023
Jean-Marcel Beau